

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX ET ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE PROJETS ET D' ACTIONS RELATIVES À LA
CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE MILIEUX NATURELS
ET BOISÉS URBAINS – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à la mise en œuvre des projets et d'actions de conservation et de mise en valeur de milieux naturels et des boisés urbains tels que l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de plantations, de reboisement ou de restauration de milieux naturels et de boisés urbains relevant à la fois des compétences d'agglomération et des autres compétences de la ville.
- 2.** Le projet peut comprendre des études, des caractérisations, des analyses, des inventaires de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de projets et d'activités à caractère environnemental.
- 3.** Le projet peut nécessiter le versement de contributions financières et de subventions, l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'achat d'équipements, de matériel, l'embauche du personnel, l'acquittement de frais pour des activités de promotion, de communication, de gestion de projets et de production de documents et toute autre action permettant de mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre des projets et d'actions de conservation et de mise en valeur de milieux naturels et des boisés urbains.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

- 5.** Le projet décrit aux articles 1 à 4 est localisé sur l'ensemble du territoire relevant des compétences de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des projets décrits aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 500 000 \$.

TOTAL : 500 000 \$

Annexe préparée le 23 février 2026 par :

Ghislain Breton
Service de la planification de l'aménagement et
de l'environnement